L'Eclaireur du Gâtinais, 27 septembre 2017

Élections sénatoriales

Les trois favoris deviennent sénateurs

Deux des trois sénateurs élus dimanche dernier par les « grands électeurs » du Loiret sont reconduits dans leurs fonctions. Voici le « tiercé gagnant » : Jean-Pierre Sueur (Parti socialiste), Hugues Saury (divers droite) et Jean-Noël Cardoux (Les Républicains).

Le grand public n'avait pas à se déplacer aux urnes dimanche dernier. La météo paradisiaque aurait sans doute conduit certains à l'abstention… Heureusement pour la démocratie, les 1.667 « grands électeurs » du Loiret se sont presque tous déplacés *(lire en encadré)*.

Le scrutin de ces sénatoriales était ouvert de 9 à 15 heures. Verdict ?

Jean-Pierre Sueur (70 ans) obtient le meilleur score parmi les 8 têtes de listes en lice. Plus d'un tiers des « grands électeurs » du département (34,52 %) lui ont accordé leur confiance, alors que le contexte politique et le mode de scrutin jouaient contre lui.

Il y a six ans déjà, cette personnalité forte du PS avait été le seul candidat du Loiret élu dès le 1er tour (*) avec 51,15 % des voix. Dans un Loiret pourtant conservateur, surtout en zones rurales (à la lumière des derniers scrutins), Jean-Pierre Sueur doit probablement son nouveau succès à une présence très active et à son suivi des dossiers locaux. D'où des voix de « grands électeurs » de droite. Cette figure du Parti socialiste, qui refuse tout cumul de mandats, met un point d'honneur à consacrer la moitié de ses semaines à « se confronter au terrain ».

Pour rappel : député du Loiret (1981 à 1991), M. Sueur a été secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur chargé des collectivités territoriales (1981-1983) et maire d'Orléans. Sénateur du Loiret depuis 2001, il entame donc son 3e mandat. Il a tenu la présidence de la commission des Lois de 2011 à 2014 (il en est vice-président de 2008 à 2011 et depuis 2014).

Le Loiret a désormais pour sénateurs Hugues Saury (qui devient parlementaire), Jean-Pierre Sueur et Jean-Noël Cardoux. (PHOTO : ERIC MAUST - LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE)

Hugues Saury au palais du Luxembourg

A droite, la liste de Hugues Saury (droite et centre) obtient un quart des voix (25,17 %) offrant un siège au président du Conseil départemental (qui devra donc laisser ce poste). Régulièrement dans le Gâtinais depuis son élection à la tête du Département en avril 2015, M. Saury est le benjamin des sénateurs du Loiret (il a 50 ans).

Comme en 2011, Jean-Noël Cardoux (70 ans) arrive en 3e position avec cette fois 21,78 % des suffrages exprimés pour sa liste « Les Républicains ». Deuxième mandat de sénateur pour l'ancien maire de Sully-sur-Loire et ancien vice-président du Conseil départemental.

Parmi les cinq autres listes, celle de Dominique Tripet (Parti communiste) s'en tire le moins mal, obtenant 5,97 % des voix. Deux listes se réclamaient soutien au président Emmanuel Macron. Celle d'Aline Mériau (officiellement investie « La République en Marche ») n'a obtenu que 5,78 %, celle de Benoît Lonceint (divers droite non investi par le parti macroniste), 3,69 %.

La liste de Charles de Gévigney (Front national) obtient 2,28 % des suffrages et celle de Philippe Le Drem (sans étiquette), 0,8 %.

J.-M. T.

(*) Cette élection a eu lieu au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En 2011, le scrutin comprenait deux tours.

Qui a voté dimanche ?

Étaient désignés « grands électeurs » les délégués des conseils municipaux, les conseillers départementaux, les conseillers régionaux de la section du Loiret, les sénateurs et les députés. Tous devaient se rendre dimanche au Palais de justice d'Orléans pour élire les trois sénateurs loirétains. Un vote obligatoire. Seuls 23 des 1.667 grands électeurs ne sont pas allés voter. S'ils n'ont pas d'excuse, ils devront s'acquitter d'une amende de 100 €.

Phoca PDF